



L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 16/01/2022

Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU,

Pouvoir : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. Francis Hozelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **Francis HOEZELLE**

DCM 2022/04 : Travaux AEP complémentaires dans le cadre du changement de la canalisation principale du bourg, antenne de la route de la caserne.

Madame la maire explique qu'à la fin du chantier de renouvellement du réseau AEP du bourg, il a été constaté que l'ancienne conduite restait alimentée en eau ce qui pouvait poser à court terme, des problèmes en matière de salubrité du réseau.

Après des recherches il apparaît que ce dysfonctionnement est dû à une conduite antenne, route de la caserne. Il faut donc changer cette conduite de 136 mètres de long qui est en très mauvaise état, sur laquelle nous avons dû récemment réparer deux importantes fuites. Sept nouveaux branchements devront être posés.

La préfecture a accepté d'intégrer ce surcoût d'un montant de 42 500 € à la demande DETR (30%). Il nous faut donc signer un devis de travaux complémentaires au marché, pour pouvoir réaliser les travaux au printemps 2022.

Le devis de l'entreprise EBL est de 42 500 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise EBL pour les travaux complémentaires expliqués ci-dessus et signer tous les documents afférents.

À Faux la Montagne, le 27/01/2022

La Maire

C MOULIN

